

## PRÉSENTATION DE LA SÉRIE, Tome I

Il y a maintenant plus d'un an, au mois de septembre 1994, l'Institut Inter-américain des droits de l'homme (IIDH) décida de créer deux nouvelles séries de publications sous la forme d'*occasional papers*. La première, intitulée *Etudes Basiques sur les Droits de l'Homme*, déjà parue (quatre premiers tomes) est conçue, comme son nom l'indique, pour faire connaître à un vaste public des études sur des thèmes généraux relatifs aux droits de l'homme. Avec la présente publication, *Etudes Spécialisées sur les Droits de l'Homme*, l'IIDH inaugure la seconde série. Celle-ci se concentre sur des études relatives à des problèmes spécifiques en droits de l'homme d'un intérêt tout particulier pour les spécialistes en la matière. Ces deux publications n'ont point la prétention de prendre la place des autres ouvrages ou publications régulières de l'IIDH, et sont conçues, tout au contraire, pour les compléter et pour renforcer les activités académiques et de promotion menées par l'IIDH.

Le droit international des droits de l'homme s'est développé d'une manière extraordinaire durant les cinq dernières décennies. La fin de la guerre froide a accéléré ce processus. Nous comptons aujourd'hui avec un vaste ensemble de règles dans ce domaine, d'institutions et de mécanismes, aussi bien universels que régionaux, créés pour inciter les Etats à se conformer à leurs obligations internationales. Tandis que l'existence de ce *corpus juris* marque une étape importante dans la marche de l'humanité vers un monde où tous les êtres humains seraient traités avec dignité et avec respect pour leurs droits, la lutte pour parvenir à cet objectif est encore loin d'être gagnée. La plupart des

institutions et des mécanismes universels et régionaux établis pour promouvoir et protéger les droits de l'homme restent encore fragiles, et les droits de l'homme continuent à être bafoués à une large échelle dans de nombreuses parties du monde. Les spécialistes en la matière ne manquent pas de sujets d'études pour leurs recherches.

L'IIDH, institution académique indépendante établie pour faire progresser la cause des droits de l'homme dans les Amériques, à travers des activités éducatives, de recherches et de promotion, cherche à contribuer au développement et à la compréhension du droit international des droits de l'homme et au renforcement des rouages prévus pour leur mise en oeuvre effective. Au cours des dernières années, l'IIDH a été amené à s'impliquer activement, entre autres, dans l'actuelle série de conférences mondiales organisées par les Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (1992), sur les Droits de l'Homme (1993), sur la Population et le Développement (1994), sur le Développement Social (1995) et sur la Femme (1995). Ces Conférences ont largement contribué à amener les questions des droits de l'homme à occuper une place centrale dans l'agenda contemporaine des relations internationales.

L'IIDH a également été attentif au développement du système inter-américain de protection des droits de l'homme, dans le contexte de l'universalité des droits de l'homme, ainsi qu'aux mécanismes qui y ont été, ou pourraient être, établis pour le renforcer. Il s'est également concentré sur le rôle des organisations non-gouvernementales et sur l'interaction entre les gouvernements nationaux, les organisations inter-gouvernementales et non-gouvernementales dans la promotion des droits de l'homme et sur les mécanismes de protection émergents. Ces thèmes ainsi que les sujets y relatifs seront examinés de façon approfondie par des experts réputés dans les pages de la série *Etudes Spécialisées sur les Droits de l'Homme*. Il reste à espérer que cette publication permettra de stimuler un dialogue constructif sur ces thèmes et qu'elle contribuera ainsi à l'amélioration des droits de l'homme dans notre région et dans tout le monde.

Washington D.C. / San José du Costa Rica  
21 janvier 1996.

*Thomas BUERGENTHAL*  
Président honoraire de l'Institut  
inter-américain des droits de l'homme

*Antônio Augusto CANÇADO TRINDADE*  
Directeur exécutif de l'Institut  
inter-américain des droits de l'homme